CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM918 **Valable du 25/01/2023 au 24/01/2028**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 27/09/1983
Forme juridique : SA

Capital : 1 750 500

Dénomination sociale : CHAPELEC

5 AVENUE PHILIPPE LEBON
92390 VILLENEUVE LA GARENNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE 328781869

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 328 781 869 00065
Code NACE : 4399A
Numéro caisse de congés payés : 210112400107

Assurance Responsabilité travaux :
SMA SA C22430D1258

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMA COURTAGE 1258.000 /2 066088

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 01 47 99 23 23 **Fax :** 01 47 99 00 79
Portable : 06 14 53 45 08
Responsabilité légale : LOUDIYI DOUNIZA DIRECTRICE GENERALE
BITACH HASSAN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Responsable Technique : BARRY MAMADOU

Site internet : http://www.sas-chapelec.com/
E-mail : m.barry@chapelec.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	85	EFF4	30 967 151	CA9
Dans l'activité	9	EFF2	2 435 484	CA6

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 05/01/2026	25/01/2023	24/01/2028

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 16/03/2026

Le Président de la commission
Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat
Gérard SÉNIOR

Version 2025